

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 02/02/2023

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Lélé Moto Tour et de son client dans le cadre de la vente de ses services : Conseil en organisation de road trip motos.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n°2 : Descriptif des services fournis

La société Lélé Moto Tour conseille son client pour l'organisation de son road trip motos.

La société Lélé Moto Tour coordonne les prestations demandées par son client (Hébergements, activités de loisir, road book, etc) pour son road trip à motos.

La société Lélé Moto Tour essaye au mieux de tenir compte des attentes et du budget annoncé par son client lors de la première prise de contact.

Les prix des prestations conseillées (Hébergements, activités de loisirs, etc) ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

La société Lélé Moto Tour ne pourra être tenue pour responsable des variations de prix éventuelles des prestations conseillées.

La société Lélé Moto Tour ne peut réserver pour son client les prestations demandées.

Les réservations auprès des prestataires conseillés doivent se faire dans les meilleurs délais par le client.

Après acceptation du devis et à réception de son road book complet (itinéraires, conseils hébergements, etc), le client dispose d'une semaine pour réserver ses logements, repas et autres activités de loisir. Passez ce délai, si le client n'a pas effectué ces réservations et qu'un nouveau temps de recherche est nécessaire, la société Lélé MotoTour se donne le droit de facturer de nouveau sa prestation.

La société Lélé Moto Tour ne pourra être tenue pour responsable de la non disponibilité de la prestation aux dates et aux prix prévus.

La société Lélé Moto Tour vous conseille de réserver rapidement dès acceptation du devis de sa prestation de service, afin de vous garantir le tarifs estimé lors du devis et les prestations demandées.

La société Lélé Moto Tour ne pourra être tenue pour responsable de tout accident corporel ou matériel lors de votre road trip motos.

La société Lélé Moto Tour ne pourra être tenue pour responsable de l'annulation du road trip motos de son client.

Clause n° 3 : Prix

Les prix de la prestation de service vendue est celle en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. ("TVA non applicable, art. 293B du CGI")

La société Lélé Moto Tour s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer la prestation de service commandée au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Lélé Moto Tour serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement de la prestation lors de la validation du devis.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société Lélé Moto Tour une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations de service.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Lélé Moto Tour

Clause n° 9 : Clause de réserve de propriété

La société Lélé Moto Tour conserve la propriété de la prestation vendue jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Lélé Moto Tour se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

Clause n° 10 : Livraison

La livraison est effectuée comme suit:

Le client recevra par mail, après acceptation du devis, une « fiche conseils » l'orientant vers les prestations demandées et un road book.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des services de prestation ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites

marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

Clause n° 11 : Force majeure

La responsabilité de la société Lélé Moto Tour ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Aubenas.